

Marcq-Infos

La revue de Marcq-en-Ostrevent - Janvier/Février/Mars 2017 - N°36



Colis des anciens



Festivités de Noël



Travaux

Meilleurs vœux !



Informations municipales

sommaire



VIE MUNICIPALE

- 3 Edito
- 4 Compte-rendu de CM
- 7 Invitation vœux du maire
- 8 Arrêtés municipaux
- 10 Permanence M. Beauchamp
- 11 Etat Civil

VIE DES MARCQUOIS

- 11 Colis des anciens
- 12 Vœux des associations
- 14 Travaux
- 16 Loto du Comité des Fêtes
- 16 Marché de Noël

ECOLE

- 16 Fête de Noël
- 17 Sortie Cinéma
- 17 Halloween
- 17 Sortie au cirque
- 17 Sortie au bois
- 18 Sortie théâtre
- 18 Information école

INFORMATIONS

- 18 Evènements à venir
- 18 Médiathèque
- 19 Histoire
- 20 Dédicace Carole Declercq
- 21 Informations diverses
- 22 Numéros utiles
- 23 Zoom sur une entreprise
- 24 Entreprises marcquoises

« 3 chantiers vont démarrer en 2017 »

Chers Marcquoises et Marcquois,

Voici une fois encore une année terminée.

2016 aura été une année de transition mais aussi de préparation. En effet, trois diagnostics importants ont été réalisés.

Le premier appelé « Ad'AP » agenda d'accessibilité des bâtiments communaux » imposé par l'Etat et financé à hauteur de 50% par la C.A.D., dans le cadre des fonds de concours aux communes, a mis en évidence de nombreux travaux à réaliser. Leur réalisation représente un montant de 65 590 € et sera programmée sur trois ans.

Concernant la rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal, ce diagnostic a été réalisé en partenariat avec le Scot du Grand Douaisis dans le cadre du TEPCV et n'a rien coûté à la commune.

Enfin, le troisième et le plus important, le diagnostic complet concernant la réfection de la totalité de nos rues et trottoirs, financé lui aussi à hauteur de 50% par la C.A.D. Afin de s'assurer de la cohérence de ce projet, une consultation auprès des concessionnaires réseaux et du département fut nécessaire. La prochaine étape sera donc l'élaboration du scénario de financement. Une fois finalisé, je ne manquerai pas de vous présenter ce projet lors d'une réunion publique.

Cette année 2017 sera donc marquée par le démarrage de ces trois chantiers mais aussi par une année culturelle avec des spectacles de qualité proposés par le centre socio culturel du SIRA ainsi la mise en place d'un atelier cuisine.

Ce sera également une année de changement pour nos enfants scolarisés à l'école Louis Pasteur qui se rendront désormais à Sourcéane, nouveau complexe aquatique situé à Sin le Noble disposant de 1820m² de bassins intérieurs et extérieurs. Un nouveau dispositif sera donc mis en place et des tickets de piscine seront nécessaires à l'accès au bassin.

Concernant la sécurité et afin de pallier à la vitesse excessive, une autre chicane, rue d'Aniche, sera prochainement installée.

Toutes ces actions seront réalisées avec nos saines finances.

Enfin, je voudrais remercier tous les bénévoles, les diverses associations qui œuvrent pour le développement et l'animation de notre commune

Pour terminer ce propos, permettez-moi de vous présenter à vous et à tous ceux qui vous sont chers, une très bonne année 2017. Qu'elle vous soit heureuse et remplie de nombreux petits moments de bonheur.

Votre Maire



Compte-rendu de Conseil Municipal

Compte-rendu du conseil municipal du 4 Novembre 2016

Présents : Messieurs et Mesdames PREIN Thierry, DANHIEZ Martine, ROGÉ Jean-Luc, RENARD Jean-Marc, DAZIN Dan, JONAS Alexandre, NOIRET Jérôme, TONDEUR Pierre-Marie, RENARD Fabienne, LANCO Patrice, DUFOUR Anthony, LEFEBVRE Jean-Marc, SLOS Adeline.

Excusé : Monsieur DIEU Patrick.

Date de la Convocation et de l'affichage en Mairie le 25 Octobre 2016.

Début de séance : 19h00 - Fin de séance : 20h30

1 - Il a été fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 20 Septembre 2016. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité

2 - Colis des Aînés :

Il sera distribué à chaque bénéficiaire le 17 Décembre 2016. Le coût du colis reste identique à celui de l'année passée. L'âge des 65 ans est maintenu afin de pouvoir en bénéficier.

3 - Approbation des nouveaux statuts de la Communauté Agglomération du Douaisis (CAD) :

Par délibération en date du 14 octobre 2016, le Conseil Communautaire de la CAD a approuvé la révision de ses statuts. Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de se prononcer, conformément à l'article L5211-20 du CGCT, sur cette modification. Le conseil municipal n'a pas d'objections et émet un avis favorable.

4 - Approbation du compte-rendu de la CAD suite au rapport transmis par la chambre régionale des comptes :

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du compte-rendu de la CAD suite au rapport transmis par la chambre régionale des comptes. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

5 - Prise en charge des cartes du SMTD :

Il a été voté la prise en charge à hauteur de 50 % pour la carte job.

VOTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - Consultation sur la demande de désaffiliation du SDIS au CDG59

Par manque d'informations, ce sujet est reporté au prochain conseil municipal.

7 - Divers

Il a été fait lecture des rapports annuels d'activités 2015 du PLIE du Douaisis, SIDEN-SIAN et du SYMEVAD.

Compte-rendu du conseil municipal du 9 Décembre 2016

Présents : Messieurs et Mesdames PREIN Thierry, DANHIEZ Martine, ROGÉ Jean-Luc, RENARD Jean-Marc, DAZIN Dan, JONAS Alexandre, NOIRET Jérôme, RENARD Fabienne, LANCO Patrice, DUFOUR Anthony, SLOS Adeline.

Excusés : TONDEUR Pierre-Marie donne pouvoir à SLOS Adeline, LEFEBVRE Jean-Marc donne pouvoir à LANCO Patrice.

Absent : DIEU Patrick.

Date de la Convocation et de l'affichage en Mairie le 1^{er} Décembre 2016.
Début de séance : 19h00 - Fin de séance : 20h45

1 - Il a été fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 04 Novembre 2016. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité

2 – Décision modificative au chapitre 66 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante, à savoir : un transfert de la somme de 155.30 € du compte 60633 « Fournitures de voirie » vers le compte 66111 : « Intérêts réglés à l'échéance ».

VOTÉE À L'UNANIMITÉ

3 – Délégation de signatures :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'au vu du code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18, et afin de permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation à Mme DANHIEZ Martine et Monsieur ROGÉ Jean-Luc, Adjoint, afin de pouvoir déposer plainte au nom de la commune en cas de préjudice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 – Lancement de la procédure d'un bien présumé vacant et sans maître :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire de l'immeuble situé 5 rue Clémenceau à Marcq-en-Ostrevent parcelle AD12 ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L.1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du Code civil. Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. L'article L.1123-3 in fine du Code général de la propriété

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

- exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code civil et de l'article L.1123-3 alinéa 4 du Code général de la propriété des personnes publiques pour les raisons ci-dessus ;

Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Monsieur le Maire est chargé de rendre compte de l'évolution de la procédure et des démarches entreprises aux plus proches réunions du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à acquitter les frais d'enregistrement des actes notariés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 – Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions du Receveur :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une indemnité de conseil est allouée, annuellement, au Trésorier Principal de la Trésorerie d'Aniche et que le montant de celle-ci s'élève à 374.91 €.

Le Conseil Municipal décide l'octroi de cette indemnité annuelle.

VOTÉE À L'UNANIMITÉ

6 – Mise en place du nouveau régime indemnitaire au 1^{er} janvier 2017 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est progressivement mis en place dans les trois fonctions publiques avec comme date butoir le 1^{er} janvier 2017 dans la fonction publique territoriale. Ce nouveau régime a vocation à se substituer dans le temps, à la plupart des primes et indemnités existantes. Il s'adresse à toutes les catégories d'emploi, **sans perte de rémunération pour les agents concernés.**

Le RIFSEEP est composé de deux parties :

Une part fixe : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.

Une part variable : le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement

L'I.F.S.E. et le C.I.A. sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature mais ils sont cumulables avec :

L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées,

Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (revalorisation points d'indice...)

Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail

Les indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés,

Les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail

La prime de fin d'année

La NBI (nouvelle bonification indiciaire)

L'indemnité de résidence.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Institue selon les modalités ci-dessus exposées, conformément aux tableaux figurant en annexe et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'expertise (I.F.S.E) ainsi que le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A) aux agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet, à temps non complet et à temps partiel de la commune.

- Dit que l'attribution de l'I.F.S.E. et du C.I.A fera l'objet d'arrêtés individuels.

Dit qu'en cas de sanctions disciplinaires, l'I.F.S.E et le C.I.A pourront être diminués ou supprimés par la voie d'arrêtés individuels.

Dit que la présente délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

VOTÉE À L'UNANIMITÉ

7 – Divers

Il a été fait lecture des rapports annuels d'activités 2015 du PLURELYA et de la Mission Locale

Monsieur Thierry PREIN
Maire de la commune de Marcq-en-Ostrevent
Et le

Conseil Municipal

*vous invitent à la cérémonie de présentation
des vœux de la Municipalité*

*Le Dimanche 22 Janvier 2017 à 11h00
à la Salle des Fêtes rue du Château de Lewarde*

Invitation

Happy New Year





**ARRÊTÉ DU MAIRE
PORTANT INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS
LE DOMAINE COMMUNAL**

Le Maire de Marcq-en-Ostrevent,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « Libertés et responsabilité locales », et notamment son article 147 ;
Vu les articles L. 1123-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article 713 du Code civil ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 Décembre 2016 décidant l'incorporation dudit bien dans le domaine communal ;

Considérant que le bien sis à Marcq-en-Ostrevent, 5 rue clémenceau, parcelle cadastrée AD 12 n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans et qu'il ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté municipal constatant la situation dudit bien ;

CONSTATE :

Article 1^{er} : Le terrain cadastré AD 12 répond à la définition « du bien sans maître » et est susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune au sens de l'article L.1123-3 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques.

Article 2 : L'incorporation du bien sis à Marcq-en-Ostrevent, 5 rue Clémenceau, parcelle cadastrée AD 12 dans le domaine de la commune de Marcq-en-Ostrevent, suite à la délibération du conseil municipal en ce sens en date du 09 décembre 2016.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie et sur le terrain en cause, et en tout lieu qui sera jugé utile.

Il sera en outre notifié au représentant de l'Etat dans le département. De plus, il sera procédé, s'il y a lieu, à une notification au dernier domicile et résidence connus du propriétaire.

Article 4 : Au cas où les propriétaires ne se seront pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues ci-dessus, l'immeuble susvisé sera présumé bien vacant et sans maître et le conseil municipal pourra l'incorporer dans le domaine privé communal.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 6 : Le Maire, la secrétaire de mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marcq-en-Ostrevent, le 09/12/2016
Le Maire, Thierry PREIN

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

COMMUNE
DE MARCQ EN OSTREVENT



ARRETE MUNICIPAL
RÉGLEMENTANT L'ACTIVITÉ DE
DÉMARCHAGE A DOMICILE

Nous, Maire de la commune de MARCQ-EN-OSTREVENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivant,

Vu les Articles L.121-1 à L21-7, L 121-21 à L. 121-29 et

L. 122-11 à L.122-15 du code de la consommation,

Considérant que l'activité de démarchage à domicile s'intensifie sur le territoire de la commune de Marcq-en-Ostrevent,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures afin de protéger les citoyens et surtout les plus vulnérables contre des pratiques commerciales déloyales ou agressives telles qu'elles sont définies au code de la consommation,

ARRETONS

ARTICLE 1er : Toute société, qui démarché à domicile sur le territoire de la commune de Marcq-en-Ostrevent doit s'identifier auprès de la mairie, avant de commencer sa prospection. Elle doit fournir le nombre de démarcheurs, leur nom et la période de démarchage.

ARTICLE 2 : Les habitants qui s'estiment victimes de pratiques commerciales déloyales ou agressives ou encore d'usurpation manifeste d'identité de la part de démarcheurs sont invités à prendre contact avec les services de la mairie et de la Gendarmerie.

ARTICLE 3 : Les quêtes à domicile sont interdites dans le département du Nord par arrêté préfectoral, sauf autorisation prévue par le calendrier annuel des appels à la générosité publique.

La vente de calendriers au domicile des particuliers par certains organismes publics n'est pas assimilée à une quête.

ARTICLE 4 : Madame la Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Arleux.

Fait à Marcq, le 17 Novembre 2016.

Le Maire
Thierry PREIN

Permanence de Monsieur Charles Beauchamp et Maryline Lucas
De 18h à 19h

DATE	VILLE	SALLE
11 janvier 2017	Aniche	Mairie
18 janvier 2017	Féchain	Mairie
25 janvier 2017	Masny	Salle Georges Brassens
1er février 2017	Monchecourt	Mairie
8 février 2017	Dechy	Mairie - Bureau des adjoints
15 février 2017	Arleux	Domicile de Monsieur Charles Beauchamp 36 rue de la chaussée à Arleux
22 février 2017	Auberchicourt	Salle Coquelet—Bd Coquelet
1er mars 2017	Lecluse	Mairie
8 mars 2017	Aniche	Mairie
15 mars 2017	Féchain	Mairie
22 mars 2017	Masny	Salle Georges Brassens
5 avril 2017	Monchecourt	Mairie
12 avril 2017	Dechy	Mairie - Bureau des adjoints
19 avril 2017	Arleux	Domicile de Monsieur Charles Beauchamp 36 rue de la chaussée à Arleux
26 avril 2017	Auberchicourt	Salle Coquelet—Bd Coquelet
3 mai 2017	Lecluse	Mairie
10 mai 2017	Aniche	Mairie
17 mai 2017	Féchain	Mairie
24 mai 2017	Masny	Salle Georges Brassens
1er juin 2017	Monchecourt	Mairie
8 juin 2017	Dechy	Mairie - Bureau des adjoints
15 juin 2017	Arleux	Domicile de Monsieur Charles Beauchamp 36 rue de la chaussée à Arleux
22 juin 2017	Auberchicourt	Salle Coquelet—Bd Coquelet

Pas de permanence pendant les mois de juillet et août

Etat-civil

Nos condoléances à la famille de :

M. GALLIEZ Stéphane, né le 03/03/1926 à Marcq-en-Ostrevent, décédé le 17 décembre 2016 ,
demeurant 2 rue Curie à Marcq en Ostrevent.

Bienvenue à :

- Manon SENIS née le 5 novembre 2016 à Dechy, demeurant 12T/C rue Pasteur
- Valentin POLLART, né le 7 novembre 2016 à Valenciennes, demeurant 19 rue d'Aniche

11 Novembre



Comme chaque année, les Marcquois ont été conviés à célébrer le 11 Novembre 1918 autour du monument aux morts. A l'issue du défilé, parti de la mairie, et de cette célébration, un pot de l'amitié a été partagé à la salle des fêtes entre tous les participants.

Colis des anciens



Comme chaque année, un colis a été remis aux aînés de la commune. La cérémonie a été animée par un accordéoniste venu à Marcq en Ostrevent spécialement pour l'occasion.



A noter qu'un colis a également été remis à Monsieur et Madame Dupuis à la maison de retraite de Bouchain.

Voeux

Le comité des fêtes vous souhaite une bonne et heureuse année 2017.



Comité des fêtes



MARcq EN OSTREVENT

L'Association Je sais faire, tous "Porteur" de Savoirs , vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 2017 !



6/8 rue Maginot, 59490 Marcq en Ostrevent

www.facebook.com/JeSaisFaireTousPorteurDeSavoirs

contact : Nathalie Prévost / 06 72 83 86 06



L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Louis Pasteur vous souhaite une bonne et heureuse année 2017. Beaucoup de joie et de bonheur dans vos familles.



1^{er} Mai : les jambons à la broche du repas champêtre



AVEC TOUS NOS REMERCIEMENTS POUR VOTRE PARTICIPATION EN 2016



LE C.L.A.S.C

**vous présente
Ses Meilleurs Vœux**



Pour L'ANNÉE 2017

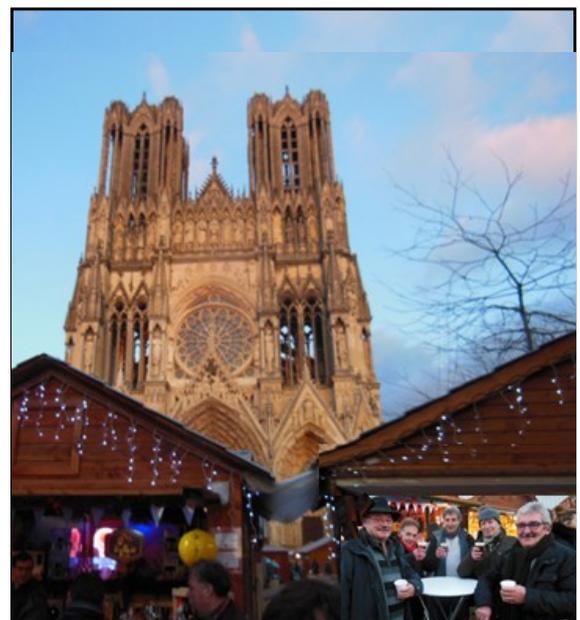
et vous souhaite une

BONNE ANNEE et une BONNE SANTE

Président : Gabriel Wiart 09 rue Foch 59252 Marcq en Ostrevent



18 Novembre ; beaujolais cassoulet choucroute



11 Décembre ; marché de Noël à Reims

Travaux

Cette année, nous avons sollicité nos fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Ceux-ci nous ont permis de réaliser divers travaux notamment à l'école avec des travaux de sécurité, l'installation de trois alarmes incendie et la réalisation d'une issue de secours dans la classe des grands ainsi que l'achat du mobilier scolaire.



Le remplacement de la porte arrière par une porte anti panique a été réalisé à la Maison des Associations.



Le fond de concours permettra également le remplacement des gouttières arrières et la réalisation de travaux de carottage afin de lutter contre l'humidité sur le bâtiment de l'église.



Nous avons pu acquérir une nouvelle auto-laveuse pour la salle des fêtes et enfin établir la réalisation des diagnostics concernant les travaux d'accessibilité pour les bâtiments communaux et la réfection de la totalité des trottoirs de la commune.

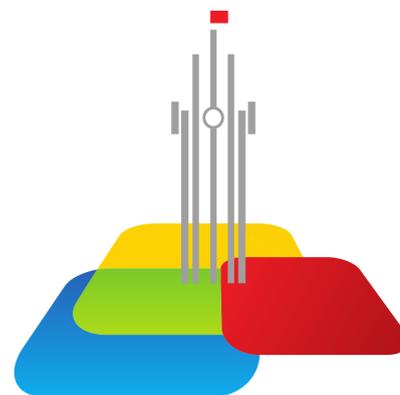


La somme de 12 066,42 € a donc été utilisée au titre de l'année 2016 sur une enveloppe de 20 000 € allouée, le reste est donc mis en réserve pour cette année 2017.



En 2018, la dotation de la commune concernant les fonds de concours de-

vrait s'élever à 30 000 €.



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU DOUAISIS

Le Département a également réalisé des travaux dans la rue du 8 Mai 1945 avec la création d'une chicane à l'entrée du village. Les travaux ont un montant global de 100 000 €. Ils permettent le ralentissement des véhicules qui arrivent dans le village.



Loto



Le **6 Novembre 2016** « le Comité des Fêtes » a organisé son loto. Les participants ont été nombreux à répondre présents.

Marché de Noël



Le désormais traditionnel marché de Noël organisé par le Comité des fêtes s'est déroulé le 3 décembre dernier à la salle des fêtes. Ce fut un très grand succès. En plus d'un grand nombre d'exposants, les organisateurs avaient mis les petits plats dans les grands avec la décoration d'un magnifique char (prêté par M. Thève) qui a permis au Père Noël de faire le tour du village. Un lâcher de ballons a également été organisé. C'est Laure Desmons qui a été récompensée. Son ballon a parcouru 115 kms !

Fête de Noël de l'école



La fête de Noël de l'école s'est déroulée le jeudi 15 septembre à la salle des fêtes. Les enfants ont d'abord pu assister à un spectacle et déguster un goûter, le tout **offert par le Comité des Fêtes.**

Les parents sont arrivés par la suite pour écouter les enfants chanter des comptines de Noël. Le lendemain, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal se sont rendus dans les différentes classes pour remettre des livres et des friandises aux élèves.

Sortie Cinéma

Le 6 décembre, les enfants de l'école se sont rendus au cinéma Majestic de Douai pour y voir le film « La bataille géante de boules de neige. » Pour leur plus grand plaisir...

Halloween

Le 4 novembre 2016, les enfants, déguisés pour la fête d'Halloween, sont sortis dans les rues de Marcq-en-Ostrevent. Nos chères têtes blondes se sont d'abord rendues à la salle des fêtes. Ils ont pu y déguster un bon chocolat chaud avec de la brioche (goûter offert par l'APE). Ensuite, ils ont défilé dans le village où ils ont effrayé les habitants pour obtenir des bonbons. Les enfants, accompagnés de plusieurs parents, ont passé un moment convivial, le tout accompagné d'une musique thématique pour l'occasion.



Sortie au cirque

Le 2 décembre, les classes de maternelles sont allées à Villeneuve d'Ascq pour voir le Grand Cirque de Noël. Le spectacle fut féérique et les enfants sont rentrés chez eux des étoiles plein les yeux. Le voyage a été financé par l'école, l'APE et les parents.



Sortie au bois

Tous les ans, les enfants de l'école se rendent au bois de Lewarde pour y ramasser des châtaignes et étudier les différents aspects de la nature en automne. Les enfants ont passé une superbe demi-journée.



Sortie au théâtre

Tandis que les maternelles se rendaient au cirque, les plus grands sont allés au Théâtre Sébastopol de Lille pour y voir la représentation du Petit Prince de Saint-Exupéry.

Information école

INSCRIPTION à l'école pour la rentrée de septembre 2017

Les inscriptions pour les enfants nés en 2014 sont à faire dès à présent.

Pour cela, il faut :

- passer en mairie pour remplir une fiche de renseignements,
- puis prendre rendez-vous avec l'école (tel : 03 27 89 29 40) pour effectuer l'inscription et visiter l'école.

Il faudra vous munir des documents suivants :

- Du livret de famille
- D'un certificat médical précisant que les vaccins sont à jour.
- Carnet de santé

Evènements à venir

- Dimanche 22 janvier : Vœux du maire
- Mardi 14 février : Relais Assistantes Maternelles (RAM) à la salle des fêtes
- Dimanche 12 mars : Loto organisé par l'association HANDIDANSE
- Dimanche 2 avril : Parcours du cœur

- Le Samedi 1er et 2 avril , l'association « Je sais faire, tous « porteur » de savoirs organise une exposition à la salle des fêtes intitulée : « Le printemps des savoirs ».

Médiathèque

Vendredi de 10h à 12h

Mercredi de 11h à 12h et de 14h à 16h

2ème et 4ème samedi du mois : de 13h30 à 14h30

Le prêt de livres, cassettes, DVD, CD est gratuit. — Les dons de CD et DVD sont les bienvenus.

Histoire

MARCQ EN OSTREVENT

RECENSEMENT DE 1906

Notre village vient de s'agrandir. Auparavant il était composé comme suit. Vous remarquerez les noms des rues, le nombre de maisons, de ménages, un « étranger » selon la liste habitait notre village, il était Belge et berger. Le nombre d'habitants diminuera fortement au cours du XX^{ème} siècle pour augmenter ces dernières années

1906 : 124 maisons, 161 ménages, 585 habitants

2016 : 300 maisons selon l' Insee 714 habitants

1 ^o Quartiers, sections ou rues formant l'agglomération du chef-lieu.					
Grande Rue	34	52	171	170	1
Rue du Quai	24	30	118	118	
Rue de Lamont	30	38	134	134	
Rue de Wasnes	21	28	95	95	
Faubourg des 4 nations	4	4	12	12	
Ruelle Bode	7	7	29	29	
TOTAL de la population agglomérée au chef lieu	120	156	559	558	1

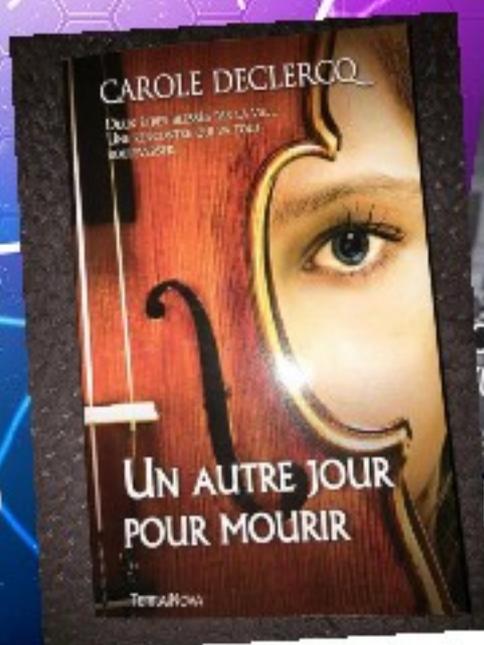
Les sources sont des archives départementales

Gabriel Wiart

*Carole DECLERCQ
sort son
deuxième roman
intitulé
« un autre jour pour
mourir »*



*D'origine Anichoise, petite fille
de mineur et nièce de
Lucien ROGÉ
(Maire de Marcq de 1988 à 2004)*



*Carole DECLERCQ revient dans sa région afin
D'y dédicacer son deuxième roman « Un autre jour pour mourir »
Histoire d'une jeune fille, une virtuose violoniste qui va rencontrer
un vieux monsieur qui va la sauver de son
marasme sentimental.*

**DÉDICACE DE SON ROMAN A LA MÉDIATHÈQUE
DE MARCQ-EN-OSTREVENT
LE SAMEDI 28 JANVIER 2017 DE 10H00 A 12H00**

Informations

ASSISTANTES SOCIALES

- Assistante sociale de secteur : Mme CHRISTIAENS (UTPAS de Guesnain) 03.59.73.19.30

ASSISTANTES MATERNELLES

- LEFEBVRE Claudie, 23 rue de Marquette 03.27.89.49.47 ou 06.98.38.21.12
- HOMBERT Francia, 10 rue d'Aniche 03.27.91.11.69 ou 06.07.28.24.49
- PESIN Yvonne, 9 rue de Marquette 03.27.89.42.25
- VASSEUR Catherine, 10 Domaine du Riot des Glennes 03.27.89.18.66 ou 06.35.19.29.22
- ROGE Catherine, 9 ter rue Maginot 03.27.89.27.15
- FALVO Géraldine, 5 résidence La Clé des Champs 03.27.95.13.80 ou 06.17.60.79.65
- TISON Noémie, 37 Domaine du Riot des Glennes 06.21.17.27.14 ou 09.81.86.74.42

N'hésitez pas à les contacter car il reste des places vacantes.

URGENCE SECURITE GAZ

Une odeur de gaz, un manque de gaz... 0 800 47 33 33 (numéro vert)

ACCUEILLANTE FAMILIALE

Mme Huberte GRZELKA, 17 rue du Maréchal Foch, agréée du Conseil Général, accueille les personnes âgées et les adultes handicapés.

03.27.89.43.80

SIRMAD—SAPAD

Service Aide Ménagère P.C.H. — Garde Itinérante de nuit de 22h à 6h

248 avenue Roger Salengro, 59450 SIN LE NOBLE

AIDE A DOMICILE

- A.M.D.G. — 60 rue de Cambrai, 59169 CANTIN — 03.27.89.64.46
- C.L.I.C. — Mairie Annexe, avenue de la gare, 59151 ARLEUX — 03.27.92.87.45
- A.S.E.C. — 70 Esplanade Charles de Gaulle, 59111 BOUCHAIN — 03.27.27.70.49
- PLAISIR D'AIDER — Place du Barlet, 59500 DOUAI — 03.27.89.55.09 ou 06.10.43.69.43
- FLORALYS Domicile — 62 rue Saint Sulpice, 59500 DOUAI — 03.27.71.54.25

Informations

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h
Lundi										
Mardi										
Mercredi										
Jeudi										
Vendredi										

Ouvert



Fermé

N° tél: 03.27.80.91.22 — N° fax : 03.27.94.02.85

Mail : mairie-marcq-en-ostrevent@wanadoo.fr — Site internet : www.marcq-en-ostrevent.fr

KINESITHERAPEUTES

- Karine WOITRAIN—A SANCOURT à partir du 01 Juin—06.62.22.83.91
- Michel CRETIN— 3 rue Pasteur 59252 MARQUETTE EN OSTREVANT—03.27.25.34.94
- Thierry LEGROS—1 rue Barrois 59252 MARQUETTE EN OSTREVANT—03.27.27.72.40
- Frédéric DELRUE—CHAUMONT— 32 rue Alfred Merliot 59247 FECHAIN— 06.03.40.96.25
- Nathanaël MONFORT—5 rue Volckrick 59247 FECHAIN — 06-73-03-33-17

NUMEROS IMPORTANTS

Gendarmerie d'Arleux : **03.27.89.52.62**

SAMU : **15**

Police : **17**

Centre anti-poison : **0 825 81 28 22**

Pompiers : **18**

N° urgence : **112**

Sécurité Sociale : **36 46**

INFIRMIERES

Marcq en Ostrevent : 03.27.80.95.01 ou 06.81.88.88.93

Féchain : 03.27.80.97.82 ou 06.80.00.24.09

PHARMACIES

Féchain : 03.27.80.90.55

Aubigny-au-Bac : 03.27.80.90.17

Marquette en Ostrevent : 03.27.35.75.91

MEDECINS

Féchain : 03.27.80.92.55

Aubigny-au-Bac : 03.27.89.45.90

Marquette en Ostrevent : 03.27.35.73.43

Pharmacie de garde : 0 825 74 20 30 ou www.servigardes.fr.

Médecin de garde : 03.20.33.20.33.

Zoom sur une entreprise



*Devenez Hôtesse...
rempportez des Bijoux*

Réunissez vos amies pour une
VENTE PRIVEE
Bijoux et Compagnie à votre
domicile pour passer un
agréable moment de détente
autour de La Mode.

N'hésitez pas à nous contacter pour prendre RDV ou pour tout renseignement.

www.bijouxetcompagnie.fr

☎ : 06-510-503-60

📘 : [facebook.com/BijouxCompagnie](https://www.facebook.com/BijouxCompagnie)

@ : contact@bijouxetcompagnie.fr

«Imprimé par nos soins»



Bijoux, Montres et Accessoires de Mode à PETIT PRIX!

Bijoux et Compagnie - RCS Douai: 813750684
Ne pas jeter sur la voie publique

Présente au Marché de Noël le mois dernier, « Bijoux et compagnie » est une entreprise qui a ouvert il y a plus d'un an à Marcq en Ostrevent. Son domaine d'activité est la vente de bijoux fantaisie (bagues, bracelets, colliers, boucles d'oreille, accessoires), de montres, porte-clés, foulards, bonnets, gants ou tatouages à petits prix ainsi que de la vente privée à domicile.

Grâce au code promo « MARCQINFO » bénéficiez de 5% de réduction sur toute commande jusqu'au 28 février 2017.

Pour avoir plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter leur site internet (ajout fréquent de nouveautés) ou leur page Facebook :

<http://www.bijouxetcompagnie.fr>

<http://www.facebook.com/BijouxCompagnie>

Vous pouvez aussi les joindre au :

06-510-503-60

Cette rubrique a pour but de mettre en avant une entreprise dont le siège social est à Marcq-en-Ostrevent et de la faire connaître à ses habitants. Chaque trimestre, un tirage au sort déterminera celle qui bénéficiera de cette mise en avant. Toutes les entreprises qui le souhaitent seront amenées à se présenter ici.

Les entreprises marcquoises



Si vous êtes entrepreneur à Marcq en Ostrevent et que vous n'apparaissez pas dans cette liste, veuillez contacter Jérôme Noiret au 06.32.39.58.85.

POL Danièle
Coiffeuse à domicile
5 rue du Sergent Coleau
03.27.80.81.01

LE SAINT LANDELIN

Tabac - Bar - Presse
 Tel : 03.27.89.46.48
 10 rue d'Aniche

"de père en fils depuis 1955"

sarl BOUGAMONT-DERAIN
 sarlbougamont-derain@orange.fr

Chauffage toutes énergies
 Bois/granulés - poêles - inserts
Vente, installation, dépannage, entretien

Sanitaire, concept salle de bains, tout à l'égout, électricité générale

03 27 80 91 25

Jardins d'Halluin
 Paysagiste conseil

Création entretien parcs et jardins
Élagage, Pavage, Bassins, Terrasse bois, Clôture

30 années au service des Collectivités - Particuliers

21 bis rue Pasteur - 59252 MARCQ EN OSTREVENT
 www.jardins-dhalluin.com

Tel : 03 27 89 22 76 - Fax : 03 27 92 81 07

Sasha Collections

www.sasha.fr / 06.42.81.20.11

EURL CARROSSERIE JMD
 carrosserie-peinture-mécanique

GOBERT Jacques
 06.26.33.72.76
 03.27.80.90.78

5 rue du Château de Lewarde
 59252 Marcq en Ostrevent

carrosseriejmd@hotmail.fr

CARRELEUR ARTISAN SOLS MURS

HOJNACKI BENJAMIN
 3 rue du square
 59252 MARCQ-EN-OSTREVENT

N° BIREN 797 499 159
 CASMNORD@GMAIL.COM
 TEL 06 10 61 97 35

Carreleur CASM

La Régionale des Assurances

Vos attentes... Nos priorités !!
 Venez découvrir toutes nos solutions d'assurances pour particuliers et professionnels

VOTRE ÉTUDE PERSONNALISÉE GRATUITE À VOTRE DOMICILE

Mutuelle santé - Obsèques*
Assurance collective - Prévoyance - Retraite
Auto - Habitation

21 bis, rue du Sergent Coleau - 59252 Marcq-en-Ostrevent
 Tél. 03 27 98 20 95
 E-mail : agence@laregionaledesassurances.com

S.A.S. de courtage en assurances inscrite à l'ORIAS sous le N° 16002173 - www.oriass.fr

JEAN - CHARLES BOUGAMONT
 CHAUFFAGE - SANITAIRE - ÉLECTROMÉNAGER

De père en fils depuis 1955...

Entretiens et Dépannages

Tél/Fax : 03 27 89 48 17 / 06 87 87 11 64
 13, RUE PASTEUR 59252 MARCQ EN OST.